

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

Montpellier, le 4 août 2017

*Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Evaluation Environnementale Est*

Le Préfet de la Région Occitanie

à

Monsieur le Maire de Sète

Réf. Chr :

Nos réf. : 2017-005173

Affaire suivie par : Eric BOUSQUET

eric.bousquet@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 0434466690

Mairie de Sète
Pôle Aménagement Urbanisme
rue Paul Valéry - BP 373
34206 Sète cedex

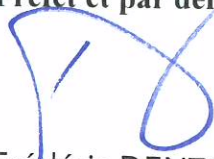
Information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale

Par courrier reçu le **02 juin 2017**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, **le dossier de demande de permis d'aménager, comprenant une étude d'impact, relatif au projet d'aménagement du lotissement "Les Eaux Blanches" sur la commune de Sète (34) déposé par Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau.**

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observation émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



Frédéric DENTAND
Directeur Adjoint DEC